

<http://ugtg.org/spip.php?article421>



Proposer des articles & contribuer au site

- Site Web -



Date de mise en ligne mardi 8 juillet 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Présentation :

Tout en sauvegardant la totalité des articles et images de l'ancien site, nous avons fait le choix de passer à un système de gestion de contenu appelé [SPIP](#). Nous en espérons une meilleure collaboration entre les différents contributeurs et une plus grande simplicité dans l'utilisation des interfaces du site.

Kanmawad, **vous pouvez désormais tous contribuer à la vie et à l'animation du site en proposant directement vos textes** via une interface d'une déroutante... simplicité d'utilisation.

Comment contribuer au site ?

Pour contribuer à ce site, vous pouvez adresser aux administrateurs du site vos articles (tracts - communiqués - déclarations - analyses - contributions...), brèves, dates pour l'agenda militant, ou liens web... Tous seront soumis à vérification et approbation avant d'être publiés.

Quelle est la démarche ?

Vous aurez besoin d'un compte d'utilisateur. Ensuite, vous pourrez accéder à une interface qui vous permettra d'écrire et gérer les textes, documents, liens, événements que vous nous proposez.

Vous recevrez l'information nécessaire par courriel : Connectez-vous en utilisant le lien du courriel.

Signer obligatoirement vos propositions avec mention de votre nom, prénom, section et secteur ou union. Faites figurer votre adresse électronique.

Toutefois votre proposition sera publiée sur le site soit sous le nom d'un des auteurs prédéfinis (section - secteur - union - centrale ...).

Si vous êtes un "auteur extérieur" (non membre de l'UGTG : nonm ou fanm, association, organisation, collectif, comité...), prière nous écrire.

Règles de contribution

1/ Les membres peuvent écrire leurs contributions, soit sous forme de "brèves", soit sous forme d'articles complets, soit sous forme de proposition de date pour l'agenda militant (communiquer les détails nécessaires à l'élaboration même d'un très court article) ou de lien web (en fournissant un minimum d'infos sur le site proposé) et "demander la publication".

Les responsables du site (administrateurs et webmestres) seront avertis automatiquement et pourront après relecture valider la contribution pour qu'elle apparaisse en ligne.

2/ Les brèves sont destinées à des informations rapides et les 5 dernières sont publiées dans la colonne de

droite de la page d'accueil.

3/ Vos images pourront d'autant plus facilement être intégrés à l'article qu'elles par défaut de taille 640 x 480 pixels.

4/ Accompagnez vos éventuels fichiers joints de vos remarques : brève présentation du document, du support, de son intérêt...

5/ Envoyez vos propositions exclusivement à l'adresse suivante :

contribution

 ugtg.org

N.B. : Votre proposition pourra être modifiée dans sa forme de façon à correspondre à la charte graphique ou aux autres règles du site. Vous en serez bien sûr averti avant la publication.

Une fois la proposition validée, l'article sera publié soit dans la colonne centrale de la page d'accueil, soit dans la rubrique dont il relève.

Pour contribuer : [Formulaire Webmaster](#)

L'équipe du site internet.

Jeudi 16 octobre 2008